

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2024 à 20H30

### PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 Décembre, le Conseil Municipal de la commune de Vassieux en Vercors dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur Thomas OTTENHEIMER Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/12/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

Conseillers municipaux Présents : Thomas OTTENHEIMER - Dominique GUILLET - Denis PELLISSIER-  
Christophe TORREGROSSA – Rachel MAGNIN- Nelly GUILLET- Anthony AUDRAPT

Excusé : Nicolas MORFIN

Secrétaire de séance : Denis Pellissier

Secrétaire de Mairie :

#### Ordre du jour :

1. Approbation PV et compte rendu conseil du mois d'Octobre
2. Désignation Secrétaire de séance
3. Délibérations :
  - Gestion de l'Eau au 1<sup>er</sup> Janvier 2026 : lancement mission accompagnement
  - Travaux de réaménagements (tranche 2) : effacement des réseaux secs
  - Décisions modificatives du budget
  - Redevances Agence de l'eau et facturation
  - Moulin de la Mûre : plan de financement
  - Convention Région Auvergne Rhône-Alpes - Financement Abri-Voyageurs
  - Convention Maison de l'aventure - Accueil Périscolaire « Les Marmottons » et Règlement Intérieur
  - Convention Station de la Drôme - Mise à disposition personnel dédié à l'évacuation du télé-siège
  - Convention Parc naturel régional du Vercors - Installation d'une plaque signalétique au Martyrologe
4. Demande de sponsoring sportif de haut niveau
5. Projet de desserte forestière
6. Informations sur dossiers en cours et comptes rendus réunions
7. Questions diverses

Thomas Ottenheimer ouvre la séance, et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance du conseil municipal peut se tenir.

1. **Approbation compte rendu du conseil 17 Octobre 2024** *Soumis au vote, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité*

2. **Désignation Secrétaire de séance** : Denis Pellissier



### 3. Délibérations

#### ➤ Gestion de l'Eau au 1<sup>er</sup> Janvier 2026 : lancement mission accompagnement

Thomas Ottenheimer rappelle qu'en octobre 2024, le Premier Ministre a annoncé son souhait de revenir sur le transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement aux communautés de communes prévu au 1<sup>er</sup> Janvier 2026. Suite à cette décision, le bureau communautaire - instance réunissant les maires des 18 communes de la Communauté de Communes - a décidé de ne pas prendre ces deux compétences et de les laisser aux communes.

La commune qui avait anticipé le transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2026 avait calé la fin du contrat d'affermage avec Veolia au 31 décembre 2025. Elle doit donc très rapidement gérer la fin de contrat avec Veolia et définir les modalités de gestion de son réseau d'eau à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2026. Différentes options devront être étudiés : le renouvellement d'un contrat d'affermage, la gestion en régie ou un mix des deux.

Pour mener à bien cette réflexion, la commune doit solliciter l'appui d'un bureau d'études spécialisé qui l'accompagnera pour gérer la fin de contrat avec Veolia, étudier les prérequis, les avantages et inconvénients des différents scénarios et les chiffrer (...) Pour accompagner la commune dans la recherche du bureau d'étude et suivre ses travaux, il est proposé de solliciter l'appui du service eau du Conseil départemental sur le modèle de qui avait été fait pour le suivi de schémas directeurs eau et assainissement. ***Soumise au vote, cette proposition d'accompagnement est approuvée à l'unanimité***

#### ➤ Travaux de réaménagements (tranche 2) : effacement des réseaux secs

Thomas Ottenheimer rappelle que la tranche 2 des travaux de réaménagement des traversées de village est programmée en 2025. Ces travaux débiteront par l'effacement des réseaux secs (électricité et téléphonie) : ils sont portés et financés à 80% par le SDED. Le reste à charge pour la commune s'élève à 19 072.52 Euros pour la partie électricité et à 9 158.05 Euros pour la partie téléphonie. Ces montants sont conformes à ceux budgétés au lancement du projet de réaménagement. ***Soumis au vote, le lancement de ces travaux et le plan de financement sont approuvés à l'unanimité***

#### ➤ Décisions modificatives du budget

Les comptes de la commune à fin 2024 laissent apparaître un léger dépassement de budget (moins de 2 000 Euros) sur les frais de personnel (le budget a été calculé au plus juste et de fait légèrement dépassé). Par ailleurs, en cours d'année, la commune a décidé de participer financièrement à hauteur de 500 Euros au financement du projet de création de la maison des internes porté par la commune de Saint Jean en Royans ; cette somme n'avait pas été budgétée.

Pour régulariser, la commune doit prendre deux décisions modificatives du budget. ***Soumise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité***

#### ➤ Redevances Agence de l'eau et facturation

A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2025, l'Agence de l'Eau prélèvera de nouvelles redevances. La commune doit, par délibération, autoriser Veolia à intégrer ces nouvelles redevances dans sa facturation. ***Soumise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité***

#### ➤ Moulin de la Mûre : plan de financement

Reporté

- Convention Région Auvergne Rhône-Alpes - Financement Abri-Voyageurs

Ce point a été inscrit à tort à l'ordre du jour, la convention ayant déjà été approuvée lors d'un précédent conseil.

- Convention Maison de l'aventure - Accueil Périscolaire « Les Marmottons » et Règlement Intérieur

La commune de Vassieux en Vercors a signé en 2021 une convention de participation financière avec l'association « Maison de l'aventure » dans le cadre de ses activités sociales labellisées Espace de Vie Sociale par la C.A.F. Cette convention, qui concerne l'accueil périscolaire des mercredis, a été régulièrement renouvelée chaque année. Toutefois, l'équilibre financier de cet accueil périscolaire des mercredis a toujours été difficile à trouver nécessitant de fréquents réajustements qui nuisaient à la clarté du financement.

Une réunion de travail sur le financement du centre de loisirs s'est tenue à la Chapelle en Vercors le 04 Novembre 2024 en présence des maires des 5 communes du Vercors Drômois et de l'association « Maison de l'aventure ». Lors de cette réunion, une proposition de participation financière forfaitaire des communes a été présentée par le trésorier de l'association. Elle prévoit une participation financière différenciée selon la taille de la commune et garantissant l'équilibre financier de la structure pour 2025 :

- ✓ Communes de plus de 500 habitants : 3 200 €
- ✓ Communes de plus de 100 habitants : 1 300 €
- ✓ Communes de moins de 100 habitants : 400 €

Parallèlement, l'association a proposé que le règlement intérieur de l'accueil périscolaire soit approuvé par les conseils municipaux. **Soumis au vote, la convention et le règlement intérieurs sont approuvés à l'unanimité**

- Convention Station de la Drôme - Mise à disposition personnel dédié à l'évacuation du télésiège

Thomas Ottenheimer présente aux élus la demande des Stations de la Drôme de mise à disposition de Yann Cerdan, responsable du service technique, en sa qualité de « voltigeur » dédié à l'évacuation du télésiège du Col de Rousset. Les stations de la Drôme proposent la signature d'une convention qui encadre cette mise à disposition dans le cadre exceptionnel d'intervention d'urgence liée à l'évacuation du télésiège de la station du Col de Rousset. **Soumis au vote, cette convention est approuvée à l'unanimité**

- Convention Parc naturel régional du Vercors - Installation d'une plaque signalétique au Martyrologe

Le réseau des « Chemins de la Liberté », coordonné par le Parc du Vercors et animé par les communes et les associations locales de valorisation du patrimoine, souhaite par ses nombreuses actions, raviver les valeurs de citoyenneté, d'engagement et de solidarité. Une de ces actions a consisté à créer une signalétique commune à l'ensemble des lieux de mémoire. Posée à l'entrée de chaque site ou sur chaque monument, elle doit devenir une signature identifiable tout en restant sobre afin de s'intégrer aux différents sites et au besoin de discrétion sur ces lieux empreints de mémoire. Ces plaques sont en plexiglas recyclé, de couleurs différentes



suivant les secteurs du Parc. Dans ce cadre, le Parc du Vercors propose de poser une plaque signalétique sur le mur du martyrologe et de signer une convention le formalisant. ***Après en avoir délibéré, les élus approuvent à l'unanimité la pose de la plaque et la convention***

#### **4. Demande de sponsoring sportif de haut niveau**

Thomas Ottenheimer informe que Mélina Berthet, résidente de Vassieux, âgée de 20 ans, membre du Vercors Ski de Fond depuis 2012, est désormais classée « Sportive de Haut Niveau » sur les listes ministérielles. Elle a intégré cette année l'équipe de France B de ski de fond. Elle cumule de très nombreux succès sur le circuit national et s'illustre désormais sur le circuit international. Parallèlement, elle poursuit des études en Licence des Sciences du Vivant.

Malgré ses belles performances et son brillant parcours, elle doit financer une partie importante de son projet sportif. Dans ce contexte, compte tenu de la notoriété de ses performances et de la mise en valeur de Vassieux qu'elles occasionnent, les élus répondent favorablement à sa demande de participation au financement de son parcours sportif. ***Après en avoir délibéré, les élus approuvent à l'unanimité le versement d'une prime de 500 Euros.***

#### **5. Projet de desserte forestière**

Suite au précédent conseil, Denis Pellissier présente aux élus le projet affiné de création de desserte forestière pour l'exploitation de futurs lots d'affouage. Ce projet d'investissement, s'il est retenu pour une subvention à 50 %, sera globalement « amorti » avec la coupe d'emprise et quelques années d'affouage. Après échanges, les élus approuvent ce projet et autorisent Denis Pellissier à poursuivre avec l'ONF l'identification de zones potentielles à desservir pour compléter l'opération et finaliser ce dossier.

#### **6. Questions diverses**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30**

Le secrétaire de séance,  
Denis Pellissier

Le Maire  
Thomas OTTENHEIMER